

**OBJET : Réalisation de l'inventaire bocager du territoire communal, du diagnostic bocager et de l'élaboration des outils de protection des éléments bocagers, en partenariat avec le Syndicat Chère Don Isac**

**EXPOSÉ**

Dans le cadre du Contrat territorial Eau porté par le Syndicat Chère Don Isac (SCDI) et afin :

- d'inventorier et protéger les éléments bocagers dans les documents d'urbanisme pour conserver les multiples fonctions du bocage, dont la limitation du transfert de polluants vers le réseau hydrographique ;
- d'avoir une meilleure connaissance des enjeux hydrauliques et bocagers sur la commune ;

le SCDI propose à la Ville de Châteaubriant de réaliser l'inventaire des éléments paysagers sur son territoire.

Cette démarche est composée de l'inventaire de l'intégralité des éléments, du diagnostic bocager et de la rédaction des outils de protection du bocage. La méthodologie suivie se base sur le guide d'inventaire et de protection du bocage à destination des collectivités (*janvier 2018, SAGE Vilaine*) et y est conforme (cf. annexe n°1).

Le SCDI sera maître d'ouvrage, accompagnera et apportera son expertise technique à chaque étape de la démarche. La réalisation technique sera confiée à un prestataire. Il est également demandé la mise en place d'un groupe communal bocage.

Les conditions financières seront les suivantes : 80% d'aides publiques sont apportées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire, 20% reste à charge pour les communes. Cette participation sera exigée au lancement de la prestation selon les modalités précisées dans la convention de partenariat (cf. annexe n°2).

Ainsi il est demandé au Conseil Municipal de signer avec le Syndicat Chère Don Isac une convention de partenariat pour la réalisation d'un inventaire bocager et de mettre en place un groupe communal bocage.

## D É C I S I O N

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la réalisation de l'inventaire des éléments bocagers, tel que présenté et conforme à la proposition fournie à la commune par le SCDI qui sera maître d'ouvrage et assurera l'appui et l'expertise technique ;
- de valider la mise en place d'un groupe communal bocage ;
- de valider l'élaboration des outils de protection des éléments du bocage ainsi que la convention de partenariat ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-707-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Le Maire,  
Alain HUNAUT

